

# VACHON ET ASSOCIES

**SOLINERGY**  
**33, avenue du Maine**  
**75755 PARIS Cedex 15**

- :: - :: - :: - :: -

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

- :: - :: - :: - :: -

# VACHON ET ASSOCIES

**SOLINERGY**  
**33, avenue du Maine**  
**75755 PARIS Cedex 15**

- : - : - : - : -

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

- : - : - : - : -

Au Conseil d'Administration du Fonds de Dotation **SOLINERGY**,

### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation **SOLINERGY** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de Dotation à la fin de cet exercice.

### **FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **- Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**- Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

**- Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 4.6. de l'annexe « Fonds Propres Consommables » qui expose les règles de dotations en capital et de consommation des dotations.

**JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

La crise mondiale liée à la pandémie de **COVID-19** crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des Articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Directeur Général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

En application de l'Article 140 de la Loi du 4 août 2008, nous vous signalons que les comptes annuels et le rapport d'activité ne nous ont pas été communiqués dans les délais impartis, ne nous permettant pas de réaliser nos diligences et d'émettre nos rapports dans le délai prévu par les statuts.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général.

Une description des responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

**RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Une description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 8 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes  
**VACHON ET ASSOCIES**

Représenté par

Bertrand VACHON



Associé Gérant

**SOLINERGY**

- :- :- :- :- :

**ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

- :- :- :- :- :

**DESCRIPTION DES RESPONSABILITES DE LA DIRECTION  
ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT  
D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

**DESCRIPTION DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE  
AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES  
ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 196	1 196		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Autres				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	150		150	150
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL I</b>	<b>1 346</b>	<b>1 196</b>	<b>150</b>	<b>150</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	23 904		23 904	97 872
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	579 823		579 823	348 214
Charges constatées d'avance	173 441		173 441	257 998
<b>TOTAL II</b>	<b>777 167</b>		<b>777 167</b>	<b>704 084</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>778 513</b>	<b>1 196</b>	<b>777 317</b>	<b>704 234</b>

## BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	(21 008)	189 168
Excédent ou déficit de l'exercice	6 261	5 189
Situation nette (sous total)	(14 747)	194 358
Fonds propres consommables	166 365	80 000
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>151 619</b>	<b>274 358</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>TOTAL I bis</b>		
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	6 405	
<b>TOTAL II</b>	<b>6 405</b>	
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL III</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	122 740	192 915
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	30 379	16 801
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		47
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	466 175	220 113
<b>TOTAL IV</b>	<b>619 294</b>	<b>429 877</b>
Ecart de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)</b>	<b>777 317</b>	<b>704 234</b>

**COMPTE DE RESULTAT EN LISTE**

	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	467 117	377 656
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	229 000	120 000
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	6 812	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	12	7
<b>TOTAL I</b>	<b>702 941</b>	<b>497 663</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	582 713	412 322
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	919	694
Salaires et traitements	75 820	56 720
Charges sociales	30 880	22 733
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	6 405	
Autres charges	2	6
<b>TOTAL II</b>	<b>696 739</b>	<b>492 476</b>
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>6 202</b>	<b>5 187</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	59	2
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III</b>	<b>59</b>	<b>2</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV</b>		
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>59</b>	<b>2</b>

## COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS ( I - II + III - IV)</b>	<b>6 261</b>	<b>5 189</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL VI</b>		
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ( V - VI)</b>		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>703 000</b>	<b>497 665</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>696 739</b>	<b>492 476</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>6 261</b>	<b>5 189</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 777.317 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 6.261 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.  
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## 1. Activité

---

Le fonds de dotation Solinergy a pour objet de conduire et de soutenir des activités d'intérêt général présentant à la fois un caractère social et un objectif de défense de l'environnement naturel en favorisant en particulier les économies d'énergie, plus particulièrement auprès des personnes en situation de précarité.

Le fonds de dotation Solinergy exerce un rôle d'opérateur, via le programme MAGE (Mesurer et Accompagner pour Garantir des Economies), et de redistributeur via le financement de projets d'intérêt général liés à la lutte contre la précarité énergétique.

## 2. Evénements significatifs de l'exercice

---

- Nomination de Jean Gaubert le 01/04/2020 à la présidence de Solinergy
- Dotation exceptionnelle de 100.000 € en novembre 2020 pour soutenir les associations pendant la crise sanitaire Covid-19
- Appel à la générosité du public par le lancement du défi solidaire fin novembre 2020. Les fonds ainsi récoltés sont des fonds dédiés qui seront affectés à la réalisation de projets d'auto-réhabilitation en partenariat avec les Compagnons Bâisseurs Bretagne (CBB).
- La crise sanitaire liée au COVID-19 et la promulgation de l'Etat d'Urgence Sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur de l'exercice 2020. Pour y faire face, le fonds a appliqué les recommandations des pouvoirs publics pour préserver la santé de ses équipes, notamment par la mise en place du télétravail dès le 16 mars 2020. L'impact négatif de ces mesures ne remet pas en cause la continuité d'exploitation.

## 3. Evénements postérieurs à la clôture

---

Néant

## 4. Règles et méthodes comptables

---

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés en conformité avec les normes comptables définies par le Plan Comptable Général et conformément à l'avis du CNC 2009-01 du 5 février 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation et au règlement ANC 2020-08 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

#### 4.1. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### 4.2. Immobilisations

##### 4.2.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires : droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'acte, etc.) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions et droits similaires                      5 ans

Une dépréciation est calculée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

##### 4.2.2. Immobilisations financières

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires : droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'acte, etc.).

Une dépréciation est calculée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur comptable.

#### 4.3. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est calculée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur comptable.

#### 4.4. Dettes courantes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

#### 4.5. Engagements de retraite

Les engagements de retraite ne sont pas significatifs en raison de la faible ancienneté de l'effectif de l'entité

La Société ne comptabilise dans ses comptes aucune provision au titre des engagements de retraite.

#### 4.6. Fonds propres consommables

La dotation en capital est complétée des libéralités reçues de tout donateur ou partenaire, à savoir les dons manuels, les donations et legs et, sur décision du Conseil d'Administration, les ressources issues de l'appel à la générosité publique.

Conformément aux dispositions de l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et de l'article 9 du décret n° 2009-158 du 11 février 2009, la dotation en capital pourra être consommée pour les besoins de la réalisation de l'objet du Fonds. Ces dotations en capital sont comptabilisées dans le compte « Fonds propres – Dotations consommables ».

En 2020 les fonds propres destinés à la dotation consommable s'élèvent à 315.365 €. Ces fonds sont composés de l'affectation du report à nouveau (hors Mage) de 215.365 €, et de la dotation exceptionnelle de 100.000 € pour la période de crise sanitaire.

Cette dotation au capital a été consommée à hauteur de 229.000 € pour l'exercice 2020.

#### 4.7. Fonds dédiés

Solinergy a lancé fin novembre 2020 un grand défi solidaire pour récolter un maximum de fonds en lançant des actions solidaires. Pour cela, Solinergy a fait un appel à la générosité du public. Cette demande a été validée par le Préfet le 15/12/2020.

Il s'agit de fonds dédiés qui seront affectés à la réalisation de projets d'auto-réhabilitation accompagnée au bénéfice de ménages très précaires, en partenariat avec l'association Les Compagnons Bâisseurs Bretagne (CBB).

Au 31/12/2020, les fonds récoltés s'élèvent à 6.405 €. Ces fonds n'ayant pas été utilisés sont ainsi reportés sur l'exercice 2021.

#### 4.8. Ressources du fonds

Les ressources annuelles du fonds se composent :

- Des revenus de la dotation en capital ;
- De la quote-part de la dotation en capital, reçue en particulier du Fondateur, dont le Conseil d'Administration du fonds autorise la consommation (dotation consommable) ;
- Le cas échéant, de sommes reçues suite à un appel à la générosité publique dans le cadre des autorisations administratives délivrées à cet effet, sauf décision du Conseil d'Administration d'affecter lesdites sommes à la dotation en capital ;
- Des produits des rétributions pour services rendus et produits vendus ;
- De toutes autres ressources non interdites par la Loi.

## 5. Notes sur le Bilan

### 5.1. Actif immobilisé

Tableau de variation des immobilisations

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	1 196	-	-	-	1 196	-
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>1 196</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 196</b>	<b>-</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-
Constructions installations générales	-	-	-	-	-	-
Installations techniques et outillage industriel	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements et divers	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique et mobilier	-	-	-	-	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>						
Participations évaluées par mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	150	-	-	-	150	-
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>150</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>150</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 346</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 346</b>	<b>-</b>

### AMORTISSEMENTS - SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'étab. et de développement	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	1 196	-	-	1 196
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>1 196</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 196</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions installations générales	-	-	-	-
Installations techn. et outillage industriel	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Mat. de bureau, informatique et mobil.	-	-	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 196</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 196</b>

## 5.2. Actif circulant

### 5.2.1. Etat des créances

#### État des Échéances des Créances - Solinergy

RUBRIQUES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
<b>TOTAL de l'actif immobilisé :</b>	-	-	-
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	-	-	-
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	140	140	-
État - Impôts sur les bénéfices	2 585	2 585	-
État - Taxe sur la valeur ajoutée	19 428	19 428	-
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
État - Divers	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-
Débiteurs divers	1 750	1 750	-
<b>TOTAL de l'actif circulant :</b>	<b>23 904</b>	<b>23 904</b>	-
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	173 441	173 441	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>197 344</b>	<b>197 344</b>	-

## 5.3. Fonds propres et dédiés

#### Variation des fonds propres - Solinergy

RUBRIQUES	Ouverture exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Clôture exercice
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-
Report à nouveau	189 168	210 176	-	-	21 008
Excédent ou déficit de l'exercice	5 189	5 189	6 261	-	6 261
<b>Situation nette</b>	<b>194 358</b>	<b>215 365</b>	<b>6 261</b>	-	<b>14 747</b>
Fonds propres consommables	80 000	215 365	100 000	229 000	166 365
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
<b>Fonds propres</b>	<b>274 358</b>		<b>106 261</b>	<b>229 000</b>	<b>151 619</b>

**Variation des fonds dédiés - Solinergy**

RUBRIQUES	Utilisations				Clôture exercice		
	Ouverture exercice	Reports	Montant global	dont remboursements	Transferts	Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-
Contributions financières	-	-	-	-	-	-	-
Ressources liées à la générosité du public	-	-	-	-	-	-	-
Défi solidaire / partenariat CBB	-	6 405	-	-	-	6 405	-
<b>Fonds dédiés</b>	-	-	-	-	-	<b>6 405</b>	-

## 5.4. Dettes

### 5.4.1. Etat des dettes

**État des Échéances des Dettes - Solinergy**

RUBRIQUES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Auprès des établissements de crédit :	-	-	-	-
- à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
- à plus d' 1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	122 740	122 740	-	-
Personnel et comptes rattachés	4 006	4 006	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	10 836	10 836	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	15 537	15 537	-	-
Dettes sur immo. et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dette représentat. de titres empruntés	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	466 175	466 175	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>619 294</b>	<b>619 294</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### 5.4.2. Charges à payer

##### **Charges à Payer - Solinergy**

<b>MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 362
Dettes fiscales et sociales	6 591
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>13 953</b>

#### 5.5. Comptes de régularisation

##### 5.5.1. Charges constatées d'avance et produits constatés d'avance

Selon le principe de l'indépendance des exercices, ont été constatés d'avance les charges et produits couvrant une période afférente à l'exercice suivant.

##### **Charges et Produits Constatés d'Avance - Solinergy**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Charges ou produits d'exploitation	173 441	466 175
Charges ou produits financiers	-	-
Charges ou produits exceptionnels	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>173 441</b>	<b>466 175</b>

## 6. Notes sur le Compte de résultat

### 6.1. Ventilation des produits

#### Ventilation des produits - Solinergy

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
Fonds de Dotation	235 824
Programme Mage	467 117
<b>TOTAL</b>	<b>702 941</b>

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant
France	702 941
Europe (hors France)	
<b>TOTAL</b>	<b>702 941</b>

Le programme MAGE (Mesurer et Accompagner pour Garantir des Economies) a été agréé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et il est de ce fait éligible aux CEE. Il est important de noter que Solinergy ne procède pas à des ventes de CEE mais atteste le versement de contributions au programme MAGE. Il n'y a donc pas d'enregistrement sur le registre EMMY.

Le programme MAGE fait l'objet d'une comptabilité à part.

2 types de cofinancement constituent le programme MAGE :

- Les cofinancements au titre du programme en tant que tel. Lesquels permettent de financer l'ensemble des coûts engagés au titre du programme MAGE (fixes, variables et de déploiement).
- Les cofinancements au titre des opérations MAGE. Ces fonds permettent d'alimenter le budget des opérations : dispositif de suivi des consommations et du confort (tablettes, capteurs, application), coaching avec visites à domicile (coût des prestataires), coûts de maîtrise d'œuvre (EcoCO2) et de maîtrise d'ouvrage (Solinergy).

Jusqu'en décembre 2018, pour chaque opération il était demandé au porteur de projet d'une opération MAGE une contribution de 40%. Les 60% restants étant financés par des partenaires obligés. Depuis décembre 2018, le programme est intégralement financé par Distridyn, désormais seul délégataire obligé à financer le programme MAGE en 2018. Il s'est engagé à cofinancer la totalité du programme jusqu'à fin 2020 (signature d'une convention en décembre 2018).

Il est à noter que le dernier appel de fonds s'est fait en 2020 afin de clôturer financièrement le programme MAGE. Pour autant, le programme MAGE continuera puisque le suivi des ménages se poursuit jusqu'en août 2021. Aussi, nous aurons encore chaque mois des dépenses relatives au coaching pour les opérations « coaching 100% à distance 500 », « Maine et Loire Habitat », « Ecojoko », « ACM », sans compter les frais fixes et variables pour EcoCO2 et Solinergy).